



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **TROISIÈME** jour du mois de **JUIN** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Joshua Richer et Guy Ouellet.

EST ABSENTE la conseillère *Deborah Bishop.*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il y a 3 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2019-06-8936

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le directeur général propose l'ajout du point 11.06 – Dépôt du rapport de Vélo Québec, ainsi que du point 14.03 – Charte contre la maltraitance des aînés.

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points mentionnés.

ADOPTÉE

3.0

3.01

2019-06-8937

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 (3.01)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Françoise Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.02

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.02)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB

GREFFIER

PL

MAIRE

3.03 Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.

4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de mai 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	28 067,34 \$
Jean-Charles Bellemare	509,59 \$
Line Provencher	816,36 \$

4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} avril au 30 avril 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-121* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM	SUJET
Sylvie Boudreau	Piste cyclable et 4 roues
Denis Dubois	Conteneurs pour le verre Plan de sécurité civile

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

**6.01
2019-06-8938 Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Françoise Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en mai 2019 :	25 207,00 \$
Comptes à payer en juin 2019 :	132 146,71 \$

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB

GREFFIER

PL

MAIRE

<p><u>6.02</u></p>	<p><u>Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)</u></p>
<p><u>6.03</u></p>	<p><u>Note :</u> Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 mai 2019, jointe à la présente en Annexe D.</p>
<p><u>6.04</u></p>	<p><u>Suivi : dossier des archives (6.03)</u></p> <p>M. Bellemare informe le conseil de la date à laquelle M. Michel Hamel, archiviste, viendra travailler à la municipalité.</p> <p><u>Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier – 2018 (6.04)</u></p> <p>Suivant l'entrée en vigueur du projet de loi 122 et plus précisément de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, par souci de transparence et de saine gestion municipale, je vous fais rapport, suite au passage de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe mandaté par la Ville, des faits saillants de leur rapport financier déposé au conseil municipal le 6 mai dernier, quant à l'année fiscale ayant débuté le 1er janvier 2018 et s'étant terminée le 31 décembre 2018.</p> <p>Ainsi, pour l'année 2018, le conseil a adopté un budget de l'ordre de 4 416 837 \$. Il a fixé le taux de taxe général de base à 0,7373 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les commerces à 1,06 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les industries à 1,2207 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour le développement économique à 0,0153 \$ du 100 \$ d'évaluation ainsi que la taxe pour les frais de la Sûreté du Québec à 0,0963 \$ du 100 \$ d'évaluation.</p> <p>La firme d'évaluateurs agréés, JP Cadrin et associés, a déposé un rôle d'évaluation triennal pour les années 2016-2017-2018. Comme celui-ci varie, le budget 2018 a été établi selon la mise à jour déposée le 10 octobre 2017, qui était de 178 524 900 \$ (valeur imposable).</p> <p>Le budget de l'année 2018 prévoyait des dépenses de l'ordre de 4 416 837 \$, soit moins de 179 424 \$ en comparaison des dépenses prévues en 2017. Les dépenses réelles au 31 décembre 2018 ont été de l'ordre de 4 306 223 \$, soit 110 614 \$ de moins que prévu.</p> <p>Somme toute, l'année 2018 s'est soldée, en date du 31 décembre 2018, par un surplus libre non affecté de l'ordre de 1 112 792 \$. Ce surplus permettra à la municipalité de faire face aux importants défis auxquels elle fera face au cours des prochaines années, notamment le vieillissement de ses infrastructures et des projets d'envergure comme la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées.</p> <p>L'année 2019 s'annonce également tout aussi profitable et tous les efforts nécessaires seront déployés pour mener à terme ces projets et offrir les meilleurs services qui soient à ses citoyens.</p>
<p><u>6.05</u> <u>2019-06-8939</u></p>	<p><u>Offre de services évaluation de bâtiments pour des fins d'assurance (6.05)</u></p> <p>CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'immeubles devant être couverts par les assurances ;</p> <p>CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead souhaite faire évaluer la valeur de reconstruction pour ses bâtiments et équipements ;</p> <p>CONSIDERANT QUE la directrice des finances a reçu une offre de services de la compagnie SPE Valeur assurable inc. ;</p> <p><i>Il est proposé par Françoise Bonenfant Appuyé par Paul Stuart Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)</i></p>



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

SCB

GREFFIER

PL

MAIRE

QUE la Ville de Stanstead octroie le mandat d'évaluation immobilière et des équipements appartenant à la ville pour un montant de 20 275 \$;

QUE le conseil municipal autorise la directrice des finances à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead les documents nécessaires.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2019-06-8940

Règlement n° 2019-04 : « Règlement relatif à la tarification des biens, des services municipaux et des activités offerts » remplaçant le règlement 2016-186 et ses amendements – Adoption (7.01)

CONSIDERANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), toute municipalité peut, par règlement, prévoir que ses biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDERANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Stanstead d'imposer une tarification pour les biens, services et activités qu'elle fournit ;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller *Paul Stuart* lors de la séance régulière du conseil du 6 mai 2019 ;

CONSIDERANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le règlement suivant soit adopté.

ADOPTÉE

7.02

2019-06-8941

Cession des lots 5 075 459 et 5 076 607 au Club de motoneige Trois-Villages (7.02)

CONSIDERANT QUE le Club de motoneige Trois-Villages souhaite se porter acquéreur des lots 5 075 459 et 5 076 607 qui appartiennent à la Ville de Stanstead ;

CONSIDERANT QUE cette acquisition permettra de pérenniser les sentiers de motoneige du club ;

CONSIDERANT QUE l'administration municipale a reçu les propositions de cession et de servitudes de Me Lise Marquis, notaire ;

CONSIDERANT QUE certaines servitudes de passage sont indiquées aux documents et que toutes les parties en cause ont manifesté leurs accords ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB

GREFFIER

PQ

MAIRE

QUE le préambule fasse parti intégral de la résolution ;

QUE les membres du conseil municipal acceptent de céder les lots immatriculés 5 075 459 et 5 076 607 au Club de motoneige Trois-Villages ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général de signer devant notaire les documents nécessaires à la cession des lots ci-mentionnés.

ADOPTÉE

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01 4 roues dans la piste cyclable – suivi (8.01)

Le point ayant été abordé lors de la première période de questions, le conseil passe au point suivant.

9.0 TRAVAUX PUBLICS (9.0)

**9.01
2019-06-8942 Appel d'offres : Véhicule de déneigement (9.01)**

CONSIDERANT QUE le service des travaux publics de la Ville de Stanstead souhaite se départir d'un véhicule de marque International 6 roues 2011 ;

CONSIDERANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un véhicule qui pourra être utilisé pour le déneigement ainsi qu'à d'autres travaux ;

CONSIDERANT QUE le devis d'appel d'offres a été déposé aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead procède à un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule de déneigement ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général de procéder à l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

ADOPTÉE

10.0 HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01 Appel d'offres : nouvelle station d'épuration de Rock Island – Suivi (10.01)

Le directeur général informe les membres du conseil que l'ouverture des soumissions se fera le 19 juin, à 10h00.

**10.02
2019-06-8943 Appel d'offres : vidange des boues des stations d'épuration de Beebe et de Stanstead Plain (10.02)**

CONSIDERANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la vidange des boues des stations d'épuration de Beebe et de Stanstead Plain ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB
GREFFIER
P.D.
MAIRE

CONSIDERANT QUE l'appel d'offres se terminait le 28 mai 2019 ;

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu 2 soumissions et que les montants se répartissent comme suit :

Nom de la compagnie	Coûts	Taxes	Total
Terrapure	689 720,00 \$	103 285,57 \$	793 005,57 \$
Excent Environnement inc.	449 840,00 \$	67 363,54 \$	517 203,54 \$

CONSIDERANT QU'UN comité formé de membres de la permanence et d'une consultante s'est rencontré afin de s'assurer de la conformité des soumissions reçues ;

*Il est proposé par Françoise Bonenfant
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead accorde le contrat à Excent Environnement Inc., pour la somme de 517 203,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de vidange de disposition des boues, conformément à l'appel d'offres numéro 2019-03 ;

QUE la Ville de Stanstead autorise le maire et le directeur général de signer pour et au nom de la Ville les documents appropriés ;

QUE le montant soit pris au surplus libre non affecté.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

Embauche d'un(e) agent(e) de loisirs (11.01)

CONSIDERANT QUE la Ville a procédé à un second concours pour l'embauche d'un(e) agent(e) de loisirs ;

CONSIDERANT QUE le concours se terminait à la fin avril ;

CONSIDERANT QUE les membres du comité d'embauche ont rencontré Mme Brunia Doiron pour une entrevue et font la recommandation de son embauche ;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Françoise Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead embauche Mme Brunia Doiron à titre d'agent(e) de loisirs ;

QUE les conditions de travail soient consignées au contrat de travail ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à déterminer ces conditions d'embauche, les tâches et le salaire, à l'intérieur des paramètres indiqués au *Manuel de l'employé*.

ADOPTÉE

11.0
11.01
2019-06-8944



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

11.02
2019-06-8945

Embauche de moniteurs et accompagnateurs : camp de jour (11.02)

CONSIDERANT QUE la Ville a procédé à un affichage pour l'embauche de moniteurs et d'accompagnateurs pour le camp de jour 2019 ;

CONSIDERANT QUE des entrevues ont été menées par la coordonnatrice du camp de jour ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead embauche les personnes suivantes :

Animateurs:

- Brandon Philips
- Emy St-Pierre
- Kayley Smith
- Mackenzey St-Pierre

Accompagnateurs:

- Mariloup Gaulin

Sauveteur:

- Béatrice Bouchard

Que le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à déterminer ces conditions d'embauche, les tâches et le salaire, à l'intérieur des paramètres indiqués au *Manuel de l'employé*.

ADOPTÉE

11.03
2019-06-8946

Location de l'école Sunnyside – camp de jour 2019 (11.03)

CONSIDERANT QUE le camp de jour 2019 se déroulera à l'école Sunnyside ;

CONSIDERANT QUE la Commission scolaire Eastern Township propose un contrat de location de l'espace pour la durée du camp de jours ;

CONSIDERANT QUE les membres du conseil municipal en ont pris connaissance et s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Françoise Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead le contrat de location de l'école Sunnyside avec la Commission scolaire Eastern Township pour un montant de 1 500 \$.

ADOPTÉE

11.04

Comité / Association de loisirs – rapport (11.04)

Le rapport de la rencontre entre l'Association des loisirs et le comité du Cercle de pierres est déposé.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB
GREFFIER

PJL
MAIRE

11.05
2019-06-8947

Octroi des remboursements de frais de loisirs (11.05)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par la résolution 2016-06-7806, une politique de remboursement des frais de loisirs afin d'offrir une aide financière pour la participation des enfants ayant leur résidence principale à Stanstead à des activités sportives et de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal prévu au budget de l'année 2019 et pouvant être octroyé conformément à cette politique est de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées ont été respectées pour émettre un remboursement des frais de loisirs pour les enfants énumérés au rapport joint à la présente sous l'Annexe H ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 de la Politique de remboursement des frais de loisirs prévoit notamment qu'un enfant, pour être jugé admissible, doit être âgé d'au moins 6 ans et d'au plus 17 ans au moment de l'inscription au loisir faisant l'objet de la demande de remboursement ;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance du rapport joint à la présente sous l'Annexe H, adopte ledit rapport et autorise le paiement de l'aide financière décrite dans ce rapport ;

QUE le montant total de l'aide financière accordée est de 1 446,00 \$;

QUE l'inscription soit admissible à une demande de remboursement de frais de loisirs et que le montant de la dépense soit approprié à même le budget.

ADOPTÉE

11.06

Dépôt du rapport de Vélo-Québec

Le directeur général dépose le rapport de Vélo Québec concernant le cyclisme à Stanstead.

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Procès-verbal du comité consultatif en urbanisme (12.01)

Note :
Il n'y a pas eu de réunion du CCU.

12.02

Dépôt de la liste des permis émis – mai 2019 (12.02)

Le directeur général dépose la liste des permis pour le mois de mai 2019.

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

13.01
2019-06-8948

Appui : modification à la Loi sur les ingénieurs (13.01)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les ingénieurs (chapitre I-9) stipule à son article 2a) que : « Les travaux de la nature de ceux-ci après décrits constituent le champ de pratique de l'ingénieur : a) les chantiers de



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB

GREFFIER

Paul

MAIRE

chemin de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliés à un système de transport, dont les coûts excèdent 3 000\$ » ;

CONSIDERANT QUE cet article de loi n'a pas été modifié depuis plus de 45 ans, soit en l'année 1973, et donc le montant de 3 000 \$ devrait être indexé afin de refléter la réalité des coûts actuels de travaux de la nature de ceux mentionnés ci-haut ;

CONSIDERANT QUE le conseil de la Ville de Stanstead propose une modification à l'article 2a) de la Loi sur les ingénieurs qui augmenterait le montant de 3 000 \$ à un montant de 25 000 \$ ou plus ;

***Il est proposé par le conseiller Joshua Richer
Appuyé par le conseiller Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE la Ville de Stanstead demande au président de la Fédération québécoise des Municipalités, M. Jacques Demers, d'encourager le gouvernement provincial à modifier la Loi sur les ingénieurs, tel que mentionné ci-haut ;

QUE la Ville de Stanstead invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés et au gouvernement provincial de soutenir cette modification à la Loi sur les ingénieurs ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au président de la FQM, à la MRC de Memphrémagog et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

13.02
2019-06-8949

Appui : demande au gouvernement matières résiduelles (13.02)

CONSIDERANT les importantes variations dans la gestion des matières résiduelles entrent les différentes régions et territoires municipaux du Québec ;

CONSIDERANT QUE la qualité des matières récupérées et traitées par les centres de tri est très inégale ou du moins le semble selon des opinions largement répandues ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une gestion optimale de la collecte, de la consigne, du recyclage et de l'utilisation des matières résiduelles ;

CONSIDERANT QUE certaines municipalités québécoises, des groupes de pression et des citoyens demandent l'instauration d'une collecte séparant le verre des autres matières pour favoriser son recyclage ;

CONSIDERANT QUE la gestion des matières résiduelles devrait être considérée dans son ensemble soit, les matières compostables, réutilisables, recyclables et les déchets ultimes voués à l'enfouissement, le tout dans une perspective de développement durable ;

CONSIDERANT QUE le Québec doit adopter les meilleures pratiques pour améliorer sa gestion des matières résiduelles et atteindre les cibles fixées ;

***Il est proposé par le conseiller Guy Ouellet
Appuyé par le conseiller Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE la Ville de Stanstead demande au gouvernement du Québec, notamment à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de mettre sur pied une commission d'étude multipartite pour faire le point sur la situation de la gestion des matières résiduelles au Québec et proposer un nouveau plan d'action pour tout le territoire québécois concernant la récupération, le tri et le recyclage des matières résiduelles, y compris



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB
GREFFIER

PJ
MAIRE

la valorisation des matières. L'élaboration de cette politique devrait s'appuyer sur une minimisation de l'empreinte carbone des produits en fonction des différents modes de gestion. Cette approche vise à relier directement cette politique aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES).

QUE cette résolution soit également transmise à la MRC de Memphrémagog, aux autres municipalités de la MRC, à la FQM, à l'UMQ et au député d'Orford, Gilles Bélanger.

ADOPTÉE

14.0

VARIA (14.0)

**14.01
2019-06-8950**

Fondation Christian Vachon : Contribution aux Road Runners – Tour du lac Memphrémagog (14.01)

CONSIDERANT QUE le Fondation Christian Vachon soutient plusieurs enfants de Stanstead afin qu'ils puissent avoir un repas le midi ;

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead contribue financièrement à la levée de fonds de l'équipe des Road Runners lors de la *Course à relais autour du lac Memphrémagog*, organisée par la Fondation Christian Vachon ;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead désire appuyer la cause de manière plus significative, compte tenu de la réalité socio-économique de la communauté de la Ville ;

Le maire signifie au conseil qu'il désire exercer son droit de vote ;

*Il est proposé par le maire Philippe Dutil
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

QUE la ville de Stanstead contribue financièrement à la hauteur de 2 \$ par citoyen à la Fondation Christian Vachon, soit un montant de 5 620 \$ pour l'année 2019 ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead encourage fortement les conseils municipaux des municipalités voisines à faire de même.

ADOPTÉ

**14.02
2019-06-8951**

Congrès de la FQM

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal autorise la conseillère Hélène Hamel à s'inscrire au Congrès annuel de la FQM;

QUE la Ville de Stanstead rembourse les frais d'inscriptions, soit un montant maximal de 799 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB
GREFFIER

PNQ
MAIRE

14.03
2019-06-8952

Charte de la bientraitance des personnes âgées de l'Estrie (14.03)

CONSIDÉRANT QUE la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance ;

CONSIDÉRANT QUE la présente charte propose aux personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou les côtoient d'adhérer aux principes suivants pour inspirer leurs actions :

- Nous nous efforçons d'offrir un environnement exempt de maltraitance;
- Nous accueillons les personnes âgées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité ;
- Nous communiquons avec les personnes âgées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension ;
- Nous favorisons l'expression par les personnes âgées de leurs besoins et de leurs souhaits ;
- Nous les impliquons dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent ;
- Nous sommes à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques ;
- Nous soutenons les personnes âgées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir ;
- Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance ;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead adhère à la Charte de la bientraitance des personnes âgées de l'Estrie;

QUE le maire soit désigné comme signataire pour et au nom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-121* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

NOM

SUJET

Léonard Boisvert

Zone de 30 km/h
Rue Maple
Rues d'Ogden

Sylvie Boudreau
Guy Ouellet

Taxes d'accises
Tournoi de Volleyball du Camping Lac-Frontière



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 JUIN 2019**

JCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

Aucun point n'est en suspens.

17.0

2019-06-8953

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Françoise Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h00.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil

Philippe Dutil,
Maire

J. C. Bellemare

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier